



REGLEMENT DU

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

PAR EQUIPES MESSIEURS

SAISON 2013 / 2014

La Commission sportive

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES 2013 / 2014 MESSIEURS

Introduction :

Les responsables des clubs, les capitaines d'équipes, juges-arbitres, arbitres, compétiteurs, sont invités à **lire attentivement le règlement fédéral (édition 2013)** ainsi que l'annuaire de la ligue Poitou-Charentes. Vous trouverez ci après les compléments adaptés au championnat départemental.

Pour évoluer dans le championnat, le joueur doit posséder une licence avec le module départemental avant sa première journée, cachet de la poste faisant foi.

Dans notre championnat départemental, les minimes (1ère et 2è année) peuvent participer aux épreuves seniors. Seuls les benjamins et les benjamines participant au Critérium Fédéral Nationale 1 de moins de 11 ans, peuvent participer aux épreuves seniors : une liste nominative des joueurs et des joueuses autorisés sera publiée au 1^{er} septembre de chaque saison et mise à jour au 1^{er} janvier. Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors (voir article 9.4, règlement médical) Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

Art 1, Chapitre 1, Titre 1 : Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention « certificat médical présenté ». Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID) Si la mention « ni entraînement, ni compétition » y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.

Toute absence de présentation de licences le jour de la rencontre entraînera l'application d'une amende de 10€ pour le club.

Afin d'éviter à son club une amende de 10€, Tout joueur abandonnant en cours d'une rencontre devra obligatoirement fournir un certificat médical à la commission sportive dans les 72 heures.

Photographie sur licence :

Depuis le début de la saison 1991-1992, le Comité Directeur de la Ligue Poitou-Charentes a rendu obligatoire l'apposition d'une photographie récente du licencié sur chaque exemplaire des licences afin d'identifier les joueurs. La photo sera collée sous la responsabilité du Président du Club sur la carte-licence à l'emplacement prévu

1 : Constitution du championnat

- **Pré-Régionale** : 2 poules de 8 (4 joueurs)
- **1^{ère} Division** : 2 poules de 8 (4 joueurs)
- **2^{ème} Division** : 4 poules de 8 (4 joueurs)
- **3^{ème} Division** : 4 poules de 8 (4 joueurs)
- **Ultime division** : suivant les engagements

ATTENTION : Une poule ne peut en aucun cas avoir plus de deux équipes d'une même association (voir article 62 des règlements sportifs). La numérotation des équipes doit suivre l'ordre logique.

En 2^{ème} phase, La numérotation des équipes sera modifiée en fonction des montées et descentes. **(Règle de qualification des joueurs - brûlage, Art 11)**

2 : Jours et Heures des rencontres

Le début des rencontres est programmé **le vendredi à 20h30, sur les tables du club nommé en premier.**

(il peut y avoir des problèmes, mais on fera en sorte que les différents clubs reçoivent autant qu'ils se déplacent.)

Exceptionnellement, les rencontres peuvent être avancées avec accord des clubs concernés, mais elles ne peuvent pas être retardées (**sauf INTEMPÉRIES ou INCIDENTS MAJEURS**). La sportivité et le bon sens doivent régner sur le championnat.

Pour la journée d'intempéries majeures, seul le comité décidera le report partiel ou total des rencontres, laissant aux responsables d'équipes la possibilité de se déplacer ou non, auquel cas la rencontre devra impérativement se jouer avant la dernière journée de chaque phase.

Il est OBLIGATOIRE de prévenir le responsable du championnat, 3 jours avant la rencontre (sous peine de sanctions). En tout état de cause, si un accord ne peut intervenir, la rencontre aura lieu à la date fixée par le calendrier.

3 : Résultats des rencontres

Les résultats des rencontres doivent être communiqués au Centre Départemental Jean Philippe Gatien : soit par téléphone au 05 45 67 09 91, soit par e-mail à charente.fftt@wanadoo.fr, soit par accès SPID.

Tous les résultats doivent impérativement être communiqués, de manière compréhensible, dès la fin de la rencontre ou au plus tard le samedi matin avant 12h00. C'est à l'équipe qui reçoit de communiquer les résultats.

Sur le répondeur, n'oubliez pas de mentionner dans l'ordre suivant :

- Numéro de la journée
- Division, Poule
- Equipe qui reçoit / Equipe qui se déplace
- Score

Sanction : Résultats non communiqués dans les délais, 10 €

4 : Comment consulter les résultats

Le comité met à votre disposition 4 moyens de communication des résultats du championnat :

- **Envoi par E-mail** : Chaque club ayant fourni une adresse E-mail recevra les résultats le dimanche soir.
 - **Le site Internet du Comité**
 - **La presse écrite (Charente libre)**
 - **SPID Club (accès internet, demander login à la ligue)**

C'est pour cela que les résultats doivent être communiqués, **impérativement**, le samedi avant midi.

5 : Envoi de la feuille de rencontre

L'envoi de la feuille de la rencontre incombe à l'équipe qui reçoit. Les deux exemplaires (jaune et bleu) doivent être postés **dès la fin de la rencontre** (c'est la seule façon de ne pas l'oublier dans un coin de la sacoche) **et le courrier doit parvenir impérativement au Comité au plus tard le Mercredi à 12h :**

**Centre Départemental de Tennis de Table
« Jean Philippe Gatien »
74, Rue de la Trésorière
16000 Angoulême**

Sanction : Feuille de rencontre non transmise dans les délais, 10 €

6 : Rédaction de la feuille de rencontre

- Donner le 3^{ème} feuillet à l'équipe adverse.

- Le 4^{ème} feuillet étant pour l'équipe qui reçoit.

Il est rappelé à l'équipe qui reçoit que le capitaine de l'équipe visiteuse peut à tout moment de la rencontre consulter la feuille. Il peut, s'il le désire, faire inscrire une réclamation à tout moment de la rencontre. Il peut faire inscrire une réserve au plus tard avant le début de la deuxième partie.

- La personne rédigeant la feuille de rencontre fait office de Juge-Arbitre, donc elle doit être licenciée et majeure.

Rappel utile :

Le nom et l'adresse du juge arbitre ou **de la personne (une seule et unique)** qui rédige lisiblement la feuille de rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre dans la case prévue à cet effet.

- Transcription des résultats :

Les manches perdues par l'équipe ABCD doivent être précédées du signe - .

Exemple :

Rencontre	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Manche 4	Manche 5	ABCDEF	XYZRST
Joueur A contre Joueur X	- 03	- 04	05	06	- 07	0	1

7 : Le forfait (Art 17 et Art 74)

Si vous déclarez « FORFAIT », pour une rencontre, avertissez le capitaine de l'équipe adverse et le responsable du championnat, dès que possible. Sanction = Confiscation de la caution

Deux forfaits consécutifs ou non dans la saison, entraînent le « FORFAIT GENERAL » de l'équipe (rétrogradation de deux divisions) et des autres situées en dessous (rétrogradation d'une division).

Un forfait lors de la dernière journée **de la saison** entraîne la rétrogradation de deux divisions.

En cas de forfait général, l'équipe est classée dernière de sa poule et descend **de deux divisions**. Voir article 74.3

- L'équipe bénéficiant du forfait doit impérativement remplir la feuille de rencontre comme normalement et l'envoyer au Comité. (Téléphoner le résultat)

- Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée. (Art 11.2, non participation à une rencontre de championnat)

8 : Composition des équipes

Préambule : Absence de joueurs

Dans notre championnat départemental, sera considéré comme joueur absent :

- Absence d'un nom sur la feuille de rencontre
- Absence d'un joueur à l'appel de son nom à chacune de ses parties

Art 16, Retard

- Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie
- Un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties suivantes.

- Equipes à 4 joueurs :

Les équipes doivent être complètes. Si une équipe est incomplète, celle-ci sera déclarée perdante par pénalité, par la commission sportive. Si une équipe est incomplète, la rencontre doit se jouer normalement. Si une des deux équipes refuse de jouer, elle sera déclarée forfait.

La dernière équipe de chaque club et seulement celle-ci sera autorisée à participer à une rencontre (par phase) avec 3 joueurs sans pénalité :

« Exemple : Pour un club ayant 5 équipes, son équipe n°5 sera autorisée à jouer 1 fois par phase à 3 joueurs mais pas les autres équipes »

9 : Le brûlage (Se référer à l'article 11)

Attention : Veuillez bien prendre connaissance des règlements fédéraux au sujet de l'article 11 page 85 qui traite de la composition des équipes de 3, 4, 5 et 6 joueurs, à partir de la 1ère journée.

!!! ATTENTION !!!

- Dès lors qu'il y a des équipes à un niveau régional voire national, nous fixons une limite de points à 1599 (classement 15) pour le championnat départemental.

- Les clubs n'ayant que des équipes de niveau départemental doivent impérativement faire jouer de toute évidence le plus haut classé dans l'équipe n°1.

La commission sportive examinera au cas par cas toutes les demandes de dérogation sous réserve de prévenir 8 jours à l'avance.

10 : Participation des féminines (art 62)

Elles peuvent évoluer dans le championnat par équipes :

- 1 en Pré Régionale
- 2 en 1^{ère}, 2^e, 3^e, et 4^e division

Art 11.3 :

Lorsqu'une féminine participe alternativement au championnat masculin et au championnat féminin, le brûlage doit être tenu pour chaque championnat en appliquant les règles générales du brûlage (il n'y a aucune correspondance entre les deux championnats).

Pour une même journée, elles ne peuvent participer qu'à un seul championnat.

Lorsque la règle ci-dessus n'est pas respectée, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, l'autre est à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

Tous les litiges seront traités par la commission sportive départementale en toute indépendance.

Attribution des points par Rencontre :

- Victoire = 3 pts - Nul = 2 pts - Défaite = 1 pt - Pénalité = 0 pt - Forfait = 0 pt

11 : Déroulement du championnat : PREMIERE et DEUXIEME PHASE

Pré-régionale : 2 poules de 8

1^{ère} Division : 2 poules de 8

2^{ème} Division : 4 poules de 8

3^{ème} Division : 4 poules de 8

4^{ème} Division : en fonction des engagements

La formation des poules se fera suivant la méthode du serpent. Une adaptation géographique sera réalisée pour l'ultime division.

A/ MONTÉES :

Pré Régionale	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4 (*)
2	4	4	6	6
1 ^{er} de poule	1 ^{er} et 2 ^e de poule	1 ^{er} de poule	1 ^{er} de poule et 2 meilleurs 2 ^e	1 ^{er} de poule et en Fonction du nombre de poules

B/ DESCENTES :

Descentes R3	Pré Régionale	Division 1	Division 2	Division 3 (*)
0	2 8 ^e de poule	2 8 ^e de poule	4 8 ^e de poule	4 8 ^e de poule
1	3 8 ^e et moins bon 7 ^e	3 8 ^e et moins bon 7 ^e	5 8 ^e et moins bon 7 ^e	5 8 ^e et moins bon 7 ^e
2	4 8 ^e et 7 ^e de poule	4 8 ^e et 7 ^e de poule	6 8 ^e , 2 moins bon 7 ^e	6 8 ^e , 2 moins bon 7 ^e

Et ainsi de suite ...

(*) Les montées/descentes de 2^e phase peuvent être modifiées en fonction des engagements de 2^e phase en D4.

Attention : Il n'y a plus de barrages, les équipes seront départagées **suivant l'article 8** des règlements sportifs.

Pour établir le classement général, **voir article 8** du championnat par équipes (règlements sportifs)

ATTENTION (valable pour les deux phases)

Si la première équipe de Pré-Régionale refuse la montée en R3, la seconde puis la troisième équipe du classement de la P-R seront sollicitées par le comité pour monter.

Si aucune des équipes ne souhaite monter, le comité Charente perdra la place en R3. Et le nombre de descentes pourra en être modifié dans les divisions inférieures.

12 : Montées/Descentes (Impossibilités ou désistements) Art 14.2**13 : Les Titres**

- Les titres ne peuvent être disputés qu'entre les premiers de chaque poule de la première puis de la seconde phase. Si une équipe concernée ne monte pas (non-respect du cahier des charges, non-paiement des amendes, etc...), le titre est directement attribué au premier restant.

Les clubs rétrogradés suite à des sanctions ne pourront pas disputer les titres de niveau inférieur lors de leur remontée.

- Seuls les joueurs ayant figurés au moins une fois dans l'équipe concernée, peuvent participer aux phases qualificatives et à la finale, à condition qu'ils ne soient pas brûlés (sauf dérogation de la commission sportive). Les clubs qui n'ont qu'une équipe engagée dans le championnat ne sont pas concernés par cet article.

- Les journées finales de première et deuxième phase se jouent au Centre Départemental Jean-Philippe Gatien

Titre d'automne : Samedi 21 décembre 2013 à partir de 8h30

Titre de Printemps : Samedi 24 mai 2013 à partir de 8h30

- Déroulement d'une journée finale :

- 8h30 : Pointage des équipes de 4^e divisions disputant les quart de finales

- 9h00 : Début des rencontres

- 12h00 : Pause repas

- 13h00 : Pointage des équipes de 4^e, 3^e, et 2^e divisions disputant les demi-finales

- 13h30 : Début des rencontres

- 16h30 : Pause

17h00 : Pointage des équipes de 4^e, 3^e, 2^e, 1^{ère} divisions et Pré Régionale disputant les finales

17h30 : Début des rencontres

20h30 : Remise des récompenses

- Disposition : Le jour des Titres, un tirage au sort désignera les équipes qui seront mises en opposition en fonction de chaque division. Si une division est composée d'un nombre impair de poules, un tirage au sort au préalable désignera les équipes pour les quarts de finales,

- Chaque équipe présente devra fournir un JA1 non joueur. Ainsi chaque rencontre sera dirigée par un JA1 désigné par le responsable du championnat.

Si, toutefois, une équipe ne peut pas présenter un Juge-Arbitre JA1, le Comité désignera un Juge-Arbitre JA1, mais le club devra rembourser le Comité à hauteur de l'indemnité forfaitaire de 20 euros.

- Les récompenses seront remises à l'issue des titres.

- Il n'y aura pas de super titres opposant le vainqueur du titre d'automne au vainqueur du titre de printemps

14 : En cas de retard

Aucun retard n'est permis pour l'équipe qui reçoit.

L'équipe qui se déplace a une tolérance de retard de 30 minutes maximum. Le délai peut aller jusqu'à une heure, dès lors que l'équipe qui reçoit a été prévenue. Dans ces cas précis, la rencontre devra commencer dès l'arrivée de l'équipe. Passé ce délai, voir art 16

Si votre salle est difficile à trouver, faites en sorte que vos visiteurs ne se perdent pas. Lors d'un déplacement, contactez le correspondant ou capitaine de l'équipe visité, qui vous expliquera le chemin de la salle.

LA PONCTUALITE EST UNE PREUVE DE POLITESSE.

15 : DIVERS

1. Il est interdit de fumer dans les salles.
2. **Les téléphones portables doivent être éteints.**
3. **Les flashes sont interdits dans les salles.**
4. Respecter la propreté des lieux.
5. Le collage est strictement interdit.
6. **Une tenue correcte est exigée (un short ou jupette, une chemisette de sport, des chaussettes, des chaussures de sport de salle).**
7. Il faut connaître parfaitement les Règlements. (Chaque club reçoit le livret des règlements fédéraux)
8. Le règlement des cotisations se fera en même temps que l'engagement des équipes.

LE FAIR-PLAY, LE RESPECT DE SES ADVERSAIRES ET LA TOLERANCE RENFORCENT LA BONNE IMAGE DE MARQUE DE NOTRE SPORT.